

REFLEXIONS SUR L'AFRICANISME EN FRANCE ⁽¹⁾

Le débat sur les “aires culturelles” est récurrent dans les pays de l'OCDE depuis une vingtaine d'années. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, il a donné lieu et continue à donner lieu à des controverses très vives mais d'aspects très changeants dans le temps ⁽²⁾. Aux débats ouverts et frontaux qui ont marqué les années 1980-1990, a succédé l'affirmation plus ou moins voilée du constat du dépérissement des études d'aires, de leur faible participation à la production et aux débats théoriques, et de leur caractère résiduel dans la constitution des dispositifs disciplinaires.

Dans cette configuration, la discussion ou plutôt la remise en cause sans discussion de l'africanisme (terme que j'utilise ici au sens le plus général possible avant de le rejeter dans le texte), apparaît particulièrement forte. L'africanisme est en effet confronté à la fois à cette situation générale de controverses sur les études d'aires et au délitement de l'espace africain dans l'ordre mondial. Dans le contexte universitaire cela se traduit aussi bien par la faible part que les intellectuels africains eux-mêmes ont pris et continuent à prendre dans la production de travaux de recherche en sciences sociales que par la succession de textes venant enterrer ce qui fut un temps adoré.

En ce sens ce texte partage largement l'analyse théorique proposée par Yves Chevrier sur les aires lors du colloque “ prospective ” du département SHS du CNRS en automne 2003 (*Les aires culturelles dans les sciences de l'homme et de la société : questions pour une prospective*), mais s'en différencie à la fois par la focalisation de la réflexion sur une “ aire ” très spécifique (on comprendra sans mal que l'entrée dans les aires par le monde chinois ait des implications tant en termes de postures que de perspectives fort différentes d'une entrée par les Afriques ⁽³⁾), et par le passage à des propositions d'orientation de la politique scientifique concernant les recherches menées sur ces terrains africains.

Ce texte de réflexions sur l'africanisme en France poursuit deux objectifs :

- Préciser sans complaisance ce que peut vouloir dire aujourd'hui dans le dispositif SHS le terme africanisme, en confrontant les différents registres de significations qui le constituent ;

¹ Ce texte a été commandé par la direction du département SHS du CNRS. Que soient en particulier remerciés pour leur contribution écrite Bernard Caron, Jean-Pierre Chrétien, Thérèse Locoh, Alain Ricard, Vincent Foucher, Marc Spindler, Daniel Bach, Michel Cahen, Etienne Le Roy, Jean Copans et plus accessoirement l'ensemble de mes collègues travaillant sur l'évaluation des études d'aires dans la section 40 du CNRS (Pierre Baduel, François Constantin, Olivier Dabène, Christophe Jaffrelot, Christian Lequesne). Le contenu du texte n'engage que son auteur.

² Le terme aires culturelles se différencie de l'expression anglophone « area studies » en ce que la version française tend à accepter comme aire culturelle des entités préconstituées alors que la notion d'area studies se fonde sur une construction préalable en objet. Pour les débats américains on se reportera à l'article très synthétique de commentaires de la littérature consacrée à ce sujet: C.C.Ukaegbu, Commentary : Area Studies and the Disciplines, *Africa Today*, 45, 3-4, (1998), 323-336.

³ Ce rapport partage l'essentiel des analyses de ce travail de Y.Chevrier. Cependant, il convient de noter que le rapport d'Y.Chevrier part d'une posture « monde chinois » qui sur-légitime les positions retenues par l'auteur, une approche de la « deuxième modernité » étant d'autant plus légitime que les capacités technologiques, intellectuelles, académiques, financières, commerciales...d'un espace de culture lui offre la possibilité d'appropriation la centralité et de s'ériger en élément de la centralité. C'est le cas pour les mondes « indien », « chinois »...Ce n'est certainement pas le cas pour l'Afrique qui ne constitue pas un monde mais une réalité géographique par ailleurs fort incapable de s'ériger en enjeu de la centralité.

- Proposer sur la base de cette lecture, des orientations concrètes en matière d'orientation et de gestion des dispositifs de production et de diffusion de savoirs portant sur des terrains africains.

Le texte ne vise pas à mener une analyse « de l'intérieur », des postures scientifiques des travaux sur les terrains africains, qui fait l'objet de réflexions nombreuses depuis plusieurs années⁽⁴⁾. Il adopte une perspective en termes de dispositifs associant étroitement les aspects organisationnels, scientifiques et épistémologiques, en privilégiant les premiers pour répondre aux questions suivantes : Comment expliquer les faiblesses actuelles en terme de contribution aux débats scientifiques des travaux menés sur l'Afrique ? Comment y remédier ?.

Le texte retient une hypothèse de départ : le rapport scientifique aux terrains africains est toujours ambivalent et donne naissance à deux postures :

- Ces terrains peuvent légitimement constituer des objets de recherche en eux-mêmes, sur la base d'une ouverture plus ou moins contrôlée et validée à des informations venant d'autres disciplines et appliquée à des espaces particuliers. L'idée d'un africanisme viendrait de cette recherche d'une compréhension par le global de l'homme et de la société, dans laquelle la culture et l'immersion dans la spécificité de terrain serait le passage essentiel pour la compréhension des différentes postures sociales et plus largement du social et du politique.
- Ces terrains peuvent être perçus comme des espaces d'observation et de validation comme d'autres, inséparables des cadres épistémologiques et méthodologiques structurant les disciplines – quitte à les discuter à partir de ces analyses africaines pour les modifier, valider ou invalider. Le savoir est conçu comme partiel et susceptible de devenir global par association d'autres approches partielles et non immédiatement complémentaires. On ne fait pas de l'africanisme mais des études disciplinaires sur des terrains africains. Le terrain n'est qu'un espace de validation des théories et des corpus généraux par leur confrontation à des situations spécifiques.

I- L'africanisme : une communauté fantasmée, marquée par l'invocation rituelle.

Les termes africaniste / africanisme sont aujourd'hui fortement contestés voire rejetés par une partie significative des chercheurs et universitaires travaillant sur des terrains africains (plutôt ceux se rattachant à la deuxième posture) mais toujours revendiqués par une autre partie (se reconnaissant plutôt dans la première posture).

Reste que ces termes africanismes / africanistes demeurent très prégnants essentiellement en raison de leur polysémie : l'africanisme est alors associé indifféremment à une spécialisation sur des terrains africains ; à une démarche privilégiant une approche globale des hommes et des sociétés étudiés et supposant la collecte de données très larges issues de différentes disciplines ; à une approche spécifiquement culturelle des sociétés fondée notamment sur un apprentissage significatif des langues locales... ; aux conceptions que la “ communauté

⁴ On renverra ici aux travaux de J.Copans, *La longue marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1998 (2^{ème} ed.) ; E.Le Roy, Sur l'africanisme universitaire, *Politique africaine*, 1990 ; C.Coulon, La traversée du désert : éloge du nomadisme en sciences sociales pour qu'elles restent humaines, Bordeaux, *Travaux et documents du CEAN*, 2002 ; Piriou.A & Sibeud.E, (dir.), *L'africanisme en question*, Paris, CEA/EHESS, 1997. En langue anglaise, on renverra à Kirk.Greene & Rimmer, (eds.), *The British Intellectual Engagement with Africa in the 20th Century*, London, MacMillan, 2000 ; Martin.W & West.M, (eds.), *Out of One, Many Africas : Reconstructing the Study and Meaning of Africa*, Chicago, University of Illinois Press, 1999.

internationale ” se fait à un moment donné de l’Afrique – actuellement, essentiellement un problème de développement, mais surtout de stabilité...

Dans le sens commun ces termes renvoient à l’existence présumée d’un bloc de connaissances et d’une “ communauté ” d’experts spécialistes du continent dans son ensemble. Pour les scientifiques qui travaillent sur ces terrains, ces termes ont perdu l’essentiel de leur connotation identitaire voire communautaire, au point d’être refusés par nombre d’entre eux. La plus grande partie de ces chercheurs et universitaires ont ainsi pour reprendre les expressions de Yves Chevrier quitté “ *les représentations de la découverte ou de la première modernité* ”, pour construire désormais leurs recherches autour de la production d’un savoir universel sur une base disciplinaire à partir de terrains spécifiques.

Les nombreux entretiens réalisés indiquent que la référence à une “ communauté africaniste ” s’articule autour de plusieurs arguments pour l’essentiel concurrents mais cumulatifs :

- **Le registre de la nostalgie** : L’aspiration à un âge d’or, à un grand passé de la découverte d’un nouveau monde qui semblait cohérent, qui pouvait renvoyer l’image d’une société pré-moderne et paraissait constituer naturellement un objet scientifique en soi et favoriser ainsi une approche globale de l’homme et des sociétés, constitue une première approche. Il s’agit d’une approche « humaniste » marquée fortement d’esthétisme et d’un fort sentiment de nostalgie par rapport à la période de première modernité. L’Afrique est perçue le plus souvent comme l’objet de la démarche de connaissance. Les arguments soutenant cette posture sont très intéressants, peuvent être très largement partagés par l’essentiel des chercheurs travaillant sur les terrains africains notamment lorsque l’importance des langues africaines est soulignée. Ils apparaissent cependant comme associés le plus souvent à des positions organisationnelles réactionnaires, s’opposant à toutes les mutations qui ont affecté et continuent d’affecter aussi bien la production de savoir sur les terrains africains en Afrique qu’en OCDE, au nom d’une forme de savoir humaniste idéale que les dispositifs scientifiques actuels ne permettent certainement pas d’atteindre, sauf à les reconstruire (ce à quoi ces auteurs se refusent le plus souvent).

- **Le positionnement stratégique** : La recherche de ressources stratégiques permettant de négocier des situations acquises ou inversement de fonder des aspirations nouvelles en matière de recherches et de formations d’enseignement portant sur les terrains africains, constitue une seconde posture. Plus simplement, l’étiquette africanisme / africaniste est une “ marque ”, un fond de commerce qui pré-légitime l’évidence de la légitimité scientifique des dispositifs, de la reconduction des moyens, le repositionnement tactique des chercheurs sur le marché international de la consultance médiatisée sur l’Afrique (qui lui fonctionne à l’étiquette Africaniste) ou la formulation de nouvelles demandes de recherche, et permet de s’assurer un contrôle (accès ou domination) sur un marché intellectuel, médiatique et financier significatif. Pour s’en convaincre il n’est que de regarder comment le délitement des dispositifs scientifiques et universitaires en Afrique et sur l’Afrique s’accompagne aussi de la multiplication des missions, projets, programmes, accords de coopération universitaire, des publications fortement médiatisées ou comment se succèdent les « modes » médiatiques et institutionnelles sur le continent.

- **La revendication d’une conscience communautaire malheureuse** : L’identification d’espaces communs de recherche supposant l’acquisition de savoirs communs et autour desquels confronter des objets, des thématiques ou des perspectives constitue une troisième situation prise entre l’attraction du terrain exotique et l’insertion dans les dispositifs décisionnels centraux des disciplines ;

Autour de ces différents arguments, la perception d'une « communauté » repose plus sur des présupposés et des relations humaines erratiques, que sur une connaissance solide des travaux réalisés dans les différentes disciplines sur ces terrains ou sur une réflexion épistémologique élaborée (sauf exception). L'emploi du terme africaniste relève plus d'une commodité porteuse d'une charge - affective, idéologique et historique et stratégique - très lourde que de l'affirmation raisonnée de l'existence d'une communauté scientifique autonome. L'africanisme en ce sens ne semble relever aujourd'hui ni du registre de la communauté sociale ou professionnelle, ni de celui de la communauté épistémique.

Cette impression me semble encore plus forte chez les plus jeunes chercheurs et enseignants dont la socialisation universitaire a été essentiellement réalisée autour des disciplines et d'espaces de recrutement insistant davantage sur les thématiques que sur les terrains de recherche ⁽⁵⁾. Elle paraît aussi confirmée dans différents pays dans lesquels spécialisation de terrains et d'objets sont toujours perçus comme complémentaires et dans lesquels les terrains relèvent de moins en moins de la catégorie des aires culturelles et de plus en plus de l'association à des thématiques théoriques .

1°) Des éléments d'identités :

En dépit de leurs différences, les spécialistes travaillant sur des terrains africains développent tous une image globalement convergente de ce monde « africaniste ».

- Ils disposent de références communes qui les relient et en même temps les différencient des membres non africanistes de leur communauté disciplinaire de rattachement: terrains, noms d'auteurs fondateurs communs, lieux de formation et de recherche bien localisés, espaces de débats et de productions bien identifiés (Cahiers d'études africaines, Politique africaine, Afrique contemporaine...) et repères historiques propres. Il existe bien entendu des formes d'interconnaissance et d'imbrication des problématiques entre les travaux et les auteurs travaillant dans leurs différentes disciplines sur des terrains africains. Le partage de terrains communs, ici en Afrique, est suffisamment significatif pour modifier les pratiques disciplinaires et professionnelles et créer des situations communes transcendant les disciplines. Les chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains croisent ainsi une appartenance disciplinaire avec une identité de « terrains » qui les conduit légitimement à se différencier ponctuellement de leur communauté disciplinaire. Pour autant, la figure de l'africaniste toujours plus « indigénéisé » pour reprendre l'expression coloniale, c'est à dire devenant le spécialiste de « sa » société en se détachant toujours plus de sa discipline est en voie de disparition, sauf dans les représentations des...non spécialistes de terrains africains. Comme l'écrit E.Le Roy « *l'Afrique est un terrain parmi d'autres, le principal étant l'expérience du terrain* ».
- Ils convergent, avec des écarts significatifs liés à leur appartenance disciplinaire et au positionnement des disciplines par rapport aux terrains, à la manière des autres spécialistes d'aires et suivant l'analyse de Yves Chevrier, pour énoncer que le terrain est en soi un objet mais qu'il est aussi un espace de validation des théories générales, de sorte qu'il ne peut y avoir une Afrique mais des Afriques en terme d'expérience mais que l'idée d'une Afrique, comme espace scientifique reconstruit de validation des expériences de terrain est valide.

⁵ Une hypothèse de sociologie de la construction des savoirs devrait être testée. La situation actuelle de débats discipline / terrains pourrait être le résultat du succès de la production d'une génération d'auteurs, formés dans les disciplines mais qui par leur spécialisation sur les terrains africains ont proposé des formations « aires » à des étudiants qui sont entrés dans ces formations sans spécialisation disciplinaire préalable bien affirmée. Cette hypothèse me semble parfaitement vérifiable en science politique.

- Ils disposent de quelques forums et espaces d'expression et de publication qui valident leur participation à l'interprétation du social sur les espaces africains. Ces lieux, souvent en forte différenciation concurrentielle au point de s'approcher de chapelles, consacrent à la fois le terrain comme un objet scientifique en soi, confirment l'existence d'une " communauté " réunie autour d'un terrain ou d'un espace plus large et de références particulières. Ils n'invalident pas – et de moins en moins – l'insertion dans les disciplines spécifiques d'appartenance, comme le montrent la coexistence de revues " généralistes " sur l'Afrique et de revues disciplinaires publiant des articles construits à partir des terrains africains ou comme le soulignent les contenus des formations offertes (formations recherches) ancrées sur des disciplines, des écoles doctorales particulières et des aires géographiques.
- Ils développent des perceptions globalement convergentes des tendances lourdes touchant les dispositifs d'enseignement et de recherche sur et en Afrique. Ils convergent pour dresser un bilan sombre de la gestion des ressources humaines (vieillesse, recrutement faibles et difficiles, moyens limités, fuites) et pour constater le déclin des dispositifs scientifiques en Afrique et de l'accessibilité à ces terrains. A la différence de nombreuses autres " aires ", en Afrique sub-saharienne le nombre des relais académiques n'a cessé de se réduire, la montée en force des dispositifs d'enseignement et de recherche n'a pas eu lieu (sauf rares exceptions) et aucun marché académique comparable à ceux qui se développent en Chine ou en Inde par exemple ou même en Afrique du nord, n'est disponible. Ceci ne manque pas de poser des questions fondamentales lorsqu'on constate l'intérêt grandissant des étudiants pour cet espace africain qui se traduit par le départ à l'étranger d'une partie d'entre eux pour suivre des formations spécialisées et le succès " incroyable " des formations " Master et Doctorat " professionnalisantes. Autre spécificité reconnue par tous, le développement des sciences sociales et humaines portant sur des terrains africains continue à se faire largement hors d'Afrique en dépit du développement de structures pan africaines comme le CODESRIA. Pour des raisons locales multiples et en dépit de quelques exceptions, ce sont encore les centres et les chercheurs des pays du nord qui continuent à produire l'essentiel de ces travaux sur des terrains africains. Cela constitue une spécificité très forte qui vient placer à part « dans les aires », les recherches menées sur des terrains africains.
- Ils convergent aussi sur les perspectives à moyen termes (raisonnablement prévisibles), en soulignant une incertitude généralisée. Sans verser dans le pessimisme, bien au contraire, les chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains font part d'une inquiétude devant un avenir incertain qui paraît non maîtrisable par les scientifiques et soumis au bon vouloir de politiques budgétaires illisibles et de gestions non planifiées dans le temps des orientations politiques. Les entretiens montrent que les " africanistes " perçoivent le changement comme inéluctable mais sans bien en définir les contours ou les orientations. Cette situation d'incertitude conduit à l'éclatement des stratégies individuelles et collectives allant de *l'exit option* (vers des terrains plus légitimes - nord ou monde arabe et musulman ou des marchés plus accueillants soit en termes géographiques Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne...), soit en termes de valorisation (expertise, consultance...), à la contestation radicale (refus des changements ou lancement dans des logiques de marché cumulées faisant du travail universitaire ou de recherche, la base arrière de ces activités – une sorte de privatisation de fait du secteur public...) en passant par une montée en généralité des études toujours plus éloignées des terrains d'études réduits à de vagues exemples et références tirés de lectures de seconde ou de troisième main et non validés mais susceptibles de conquérir par un bon marketing un marché éditorial très sensible aux

« bons coups ». Les positions sont alors très différentes oscillant entre les postures d'attente qui conduisent au rejet des formes modernes de gestion assistée (audit, évaluation, fonctionnement sur objectif, techniques de NPM, préoccupations d'employabilité et d'efficience) et les stratégies d'"entrepreneurs" engagés dans une course (parfois individuelle) au contrat sans forcément parvenir à faire que cette ouverture devienne source de consolidation des dispositifs de recherche. Il s'ensuit une différenciation croissante des capacités de recherche et d'action des lieux de recherche existant. Il s'ensuit surtout une perte de ressources, l'absence d'orientations scientifiques claires pouvant déboucher à terme (et ayant déjà débouché) sur l'attrition par délitement dans le temps des dispositifs.

- Enfin, pour l'essentiel, les chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains sont d'accord sur le principe du refus de s'isoler dans un monde clos, pour valoriser les relations universités-recherches, pour consacrer le lien théorie, terrains, disciplines, pour regrouper leurs forces... En assumer les conséquences organisationnelles est une autre question.

2) Un sentiment non raisonné de communauté :

Pour autant, les entretiens comme les contributions écrites reçues, soulignent finalement qu'il n'y a qu'une connaissance incomplète, imparfaite, fortement décalée dans le temps et ossifiée des dispositifs disponibles. Bref tant au sein des disciplines qu'entre elles, on constate que le sentiment de communauté relève plus de la représentation, de la nostalgie, du souhait ou de l'évocation rituelle que de la constatation empirique.

- Au sein de chaque discipline, il ne semble pas qu'il y ait une connaissance correcte de la structuration du milieu. Le poids relatif des laboratoires, des travaux, des chercheurs et des universitaires travaillant sur l'Afrique n'est pas connu précisément, cela conduisant à des représentations fausses et « pifométriques » des moyens disponibles et de leur signification (nous renvoyons ici à l'étude rédigée sur les aires culturelles en science politique, CNRS/SHS, Décembre 2003). Par ailleurs, les débats animant les différents laboratoires et contribuant à la définition de leurs stratégies scientifiques sont peu transparents et mal connus dans chacune des disciplines, de sorte qu'ici encore l'idée d'une communauté est finalement assez vague et ne correspond certainement pas à cette proximité que supposerait le terme d'africanistes. Les effets de concurrence dans la recherche et l'offre de formation, fondamentaux pour créer une recherche dynamique, deviennent pervers dans le contexte de groupes de taille réduite. Ils favorisent l'émergence de chapelles et se transforment en tentatives de captation des marchés par monopolisation des espaces d'expression et des réseaux relationnels, détruisant toutes vellétés de coopération productrice d'une communauté épistémique et toute transparence.
- Cela est encore plus évident lorsqu'on aborde la question de la perception des dispositifs relevant d'autres disciplines. Ici l'expérience montre une méconnaissance remarquable, peut-être plus forte hors de Paris (ce qu'on appelle LA province), en raison de la plus grande dispersion géographique des sites de recherche et de formation, mais très généralement constatable. La même conclusion doit en être tirée : l'étiquette africaniste ne peut en aucun cas se rapporter à l'existence d'une communauté scientifique unie par des dispositifs organisationnels ou intellectuels forts dans la configuration actuelle de la recherche et de l'enseignement sur l'Afrique.

Cette méconnaissance au sein des disciplines et entre disciplines, des dispositifs consacrés à l'interprétation du social sur des terrains africains, peut expliquer les confusions qui traversent ce monde "africaniste" et rendent difficile la compréhension des mutations. L'information circule relativement vite en terme de rumeurs dans le petit monde de la recherche et de l'enseignement, mais elle est toujours fortement décalée dans le temps, très approximative en raison des déformations du "bouche à oreille" et préjudiciable à une analyse et à des actions cohérentes. Ces approximations donnent alors un résultat paradoxal : elles créent un effet de halo atténuant les différences et faisant émerger un accord global, une vision générale cachant des situations et des conceptions radicalement différentes du rapport aux terrains africains et aux disciplines, à la recherche et à l'enseignement.

C'est la méconnaissance des dispositifs qui laisse subsister cette idée d'un africanisme et faire resurgir de « vieilles lunes » totalement dépassées. Ainsi sur l'importance fondamentale de l'apprentissage des langues africaines, il n'y a pas débat sur le principe mais il y a de vrais débats sur les moyens disponibles. De même, sur la nécessité du multi-disciplinaire chacun semble s'accorder mais sur ses modalités de réalisation, les écarts sont considérables. Pour prendre deux extrêmes réels, on opposera ceux qui font de la discipline la base au détriment de l'investissement de terrain qui devient un vernis ou une obligation bien contrariante que le web et la généralisation de l'anglais rendraient inutiles et ceux qui font de l'africanisme le fondement de la formation, au risque d'une a-disciplinarité cultivant l'exotisme pour reprendre l'expression de J.-P. Chrétien. Cette méconnaissance conduit à projeter sur les autres disciplines ses propres interrogations ou/et à instrumentaliser les malheurs des autres pour renforcer sa propre position disciplinaire. Il y a ici un jeu plus ou moins conscient qui conduit dans tous les cas à brouiller les cartes et à rendre un traitement des problèmes d'autant plus délicat que ces derniers ne sont pas bien identifiés.

II - Un africanisme en miettes.

Il en est de l'africanisme comme de l'administration française décrite au début des années 1970 par J.C. Thoenig et F. Dupuy : il est "en miettes", c'est-à-dire en d'autres termes, constitué d'un ensemble d'éléments très disparates, articulés sur des environnements qui les différencient tant en termes d'organisation que stratégiquement ; ce qui n'empêche pas qu'ils se rattachent tous à une identité commune donnée par le partage des terrains. L'éclatement se construit autour de trois éléments : l'organisation interne des disciplines (1°) ; les besoins financiers et le positionnement sur les marchés (2°) ; la taille des laboratoire et la structuration de leur environnement SHS (3°).

1°) La différenciation de l'organisation interne des disciplines fait éclater les enjeux et les modalités de gestion des recherches et formations portant sur les terrains africains. Il me semble exister deux types d'oppositions entraînant des ruptures très profondes tant en terme d'opportunités de carrière que de place dans les dispositifs d'enseignement et de recherche :

- La première rupture sépare chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains et relevant des sciences sociales et ceux relevant des sciences humaines ;
- La seconde rupture sépare chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains et relevant des disciplines à CAPES et agrégation du secondaire d'une part (histoire, géographie, sciences économiques et sociales...) et ceux relevant des disciplines à agrégation du supérieur (droit, science économique, gestion, science politique) ou dotés d'autres types d'organisations de carrière.

a) La fracture sciences sociales / sciences humaines : Elle semble être significative à en croire les interviews et débats avec des collègues de différentes disciplines. De manière plus raffinée la rupture s'établirait entre deux groupes de disciplines ne respectant qu'approximativement cette classification SS/SH : D'un côté, un groupe des études linguistiques, littéraires, philologiques qui tend à favoriser une approche globale des hommes et des sociétés et valorise les perceptions en terme de culture sociale. S'y ajouterait l'anthropologie sociale et culturelle dont l'Afrique a souvent constitué l'élément identitaire (ou pour reprendre l'expression écrite d'un collègue ces disciplines qui sont " férues d'Afrique " ⁽⁶⁾). C'est dans ce groupe qu'on retrouve la plus forte défense de l'africanisme en tant qu'expression d'une démarche globale et cohérente de production scientifique sur un objet africain. D'un autre côté le groupe des autres disciplines qui participerait d'un savoir sur la société et les hommes en Afrique sans revendiquer une capacité d'interprétation globale ni une identité centrale africaine. Dans ce groupe, la défense de l'africanisme sera d'autant plus faible que la déconstruction de l'Afrique en afriques aura été poussée plus loin.

b) La fracture disciplines à Capes / Agrégations du secondaire et autres disciplines : La forte intégration des premières dans les structures de l'enseignement pré-universitaire " protège " les filières africaines et les recrutements d'étudiants en raison des débouchés existant hors université. D'une certaine manière, il s'agit là d'une protection qui permet d'engager des étudiants sur l'étude de terrains africains sans prendre le risque inconsidéré de leur fermer les portes d'un emploi ou de les laisser aller sur le marché de l'emploi à un âge avancé sans expérience professionnelle. Une thèse engagée par des étudiants détenteurs du Capes ou de l'Agrégation- et encore mieux normaliens - est une protection remarquable et un élément de valorisation dans une carrière universitaire ou de recherche particulièrement intéressant qui permet en plus souvent de financer les thèses. De même la possibilité d'avoir " l'Afrique " ou « l'Europe et l'Afrique » comme thématique du Capes ou de l'agrégation en géographie ou en histoire (une fois dans chaque discipline au cours de ces dix dernières années) par exemple constitue une opportunité remarquable pour ne pas oublier les terrains des Afriques dans les formations de la discipline, pour lancer des étudiants sur des sujets avec terrains africains et pour valoriser ce type de terrains dans une logique disciplinaire, sans même parler de la possibilité de recruter par ce biais des élèves des ENS...La forte intégration de ces disciplines mais aussi des disciplines à agrégation du supérieur dans des filières universitaires " protège " ici encore même si *a minima* pour les secondes (science politique, économie, gestion et droit), les viviers de doctorants. Reste que pour les disciplines à agrégation du supérieur, les terrains exotiques africains non producteurs de théories majeures marginalisent les candidats ou au moins rend leur sélection plus aléatoire sauf à abandonner l'investissement sur le terrain ou à le compenser par un très fort investissement dans les arènes et forums « centraux » de la discipline. On peut alors jouer sur quelques postes même si l'expérience et les chiffres montrent que le recrutement en agrégation du supérieur ou au CNRS est rendu plus difficile par l'engagement dans des terrains " exotiques " ⁽⁷⁾.

La situation des autres filières me semble constituer un troisième cas très particulier dans lequel les possibilités de recrutement sont encore plus aléatoires, venant ainsi cumuler les aléas de la carrière avec ceux du marché.

Ces différences organisationnelles ont des effets très sensibles sur la constitution des viviers, la contractualisation, et sur les stratégies de lancement en thèses des étudiants et de recrutement. Ainsi, par exemple lors des recrutements des Instituts français de recherche en Afrique (IFRA Ibadan et Nairobi, IFAS Johannesburg) cela se traduit par la présence

⁶ On renverra ici au beau texte de J.L.Amselle, Globalization and the future of Anthropology, *African Affairs*, Vol.101, n°403, April 2002213-229.

⁷ Sauf erreur les deux seuls " africanistes " agrégés du supérieur en science politique sont des agrégés de science économique et sociale...On renverra aussi à l'étude sur les aires culturelles en science politique, op.cit.

significative de géographes et de quelques historiens (en général capésiens, agrégés et/ou normaliens), de rares linguistes (dont on va cependant noter systématiquement dans les jurys de recrutement la faible capacité à s'adapter aux fluctuations du marché par exemple...), de rares politistes tous les 3/5 ans et l'absence d'économistes...). L'explication de ce phénomène est simple : il est le résultat du cumul de la dévalorisation dans la carrière universitaire des disciplines sans agrégation et capes du secondaire des terrains exotiques, de l'incertitude professionnelle accrue que font peser ces terrains sur les candidats et à laquelle répondent des stratégies malthusiennes (mais protectrices) des directeurs de thèse, du surcoût d'investissement représentés par ces terrains. Autant de questions amoindries pour les autres disciplines à Capes et agrégation du secondaire. Bien sûr ces éléments ne sont pas propres à l'africanisme mais la concentration sur des terrains "orphelins", "à problèmes" renforce les effets de marginalisation. Inversement, la forte demande spécialisée sur le marché de la consultance aspire de plus en plus les étudiants vers les filières et les débouchés professionnalisants ou à double sceau selon le modèle anglophone (IDS, ECDPM, NAI...). A l'attrition des ressources en matière de recherche et d'enseignement classiques, répond ainsi à la fois l'exubérance du marché de la recherche marchandisée et contractualisée et de l'enseignement par des professionnels non universitaires.

2°) Les besoins en financement et en infrastructures varient considérablement selon les disciplines (démographie et archéologie par exemple) modifiant ici encore considérablement les enjeux et surtout les perceptions de ce qu'est "l'africanisme". De même la capacité des différentes disciplines à se positionner sur les marchés de la consultance et de la contractualisation notamment avec le secteur privé ou international varie considérablement et entraîne des lectures radicalement différentes de la recherche et de l'enseignement sur l'Afrique et de fortes situations d'inégalités d'opportunités et de moyens. Il en découle des différences de moyens et de taille des équipes, mais surtout d'options stratégiques conduisant à un éclatement des pratiques de terrains et des positionnements par rapport aux thématiques de recherche et à leur localisation géographique. La gestion des étudiants est aussi directement affectée par ces rapports aux marchés et par la possibilité de coupler des formations recherche avec des opportunités professionnelles. Ici les écarts sont considérables et conduisent à des tensions très fortes entre chercheurs et enseignants travaillant sur des terrains africains. A leur tour ces différences viennent créer dans le temps des apprentissages et des socialisations qui conduisent à accentuer la divergence entre laboratoires fortement impliqués dans des logiques de marché leur permettant de dégager les moyens de leur recherche et d'ouvrir des opportunités professionnelles à leurs étudiants et ceux qui concentrent leurs activités sur la production de savoir et sa diffusion par les cours.

3°) Enfin la taille des laboratoires et leur place dans le dispositif national ou international ainsi que les modalités d'organisation (réseaux, fédérations, UMR classiques, équipes universitaires...) font éclater les enjeux, notamment lorsqu'on couple ces questions organisationnelles avec le positionnement dans le territoire. Ainsi on pourra contraster des constellations de petites unités sur un espace limité (exp : Paris) qui créent un effet de masse en raison de leur présence sur un espace réduit et de leur proximité avec les dispositifs politico-administratifs ; le même type de constellation dans certaines villes de province ; ou des pôles forts mais isolés en province. En fonction des configurations associant taille des laboratoires et leur environnement SHS, la compréhension de ce qu'est l'africanisme variera grandement.

Synthèse :

- Il est a priori peu efficient de raisonner en terme global de dispositif africaniste tellement les situations sont contrastées géographiquement, disciplinairement et organisationnellement. L'idée d'un africanisme semble relever d'un âge d'or ou d'une " première modernité " dont on voit mal dans le dispositif actuel comment il pourrait renaître.
- Seule la réalisation d'un audit très précis des dispositifs (RH tant CNRS qu'universités, moyens budgétaires effectifs, évolutions dans le temps des moyens humains et financiers, viviers étudiants et employabilité, taille des équipes...) permettra de dresser un état des lieux fiable (sur le modèle du rapport études d'aires en section 40). La place, les enjeux, les moyens disponibles des travaux menés sur l'Afrique doit faire l'objet d'un audit séparé dans chaque discipline pour bien en spécifier les possibilités et voir quelles options sont disponibles (interdisciplinaire, géographique...), et poser les bases d'associations disciplinaires permettant de rendre viables des pôles de recherche sur les terrains africains.

III – Orientations et perspectives.

La critique de l'idée d'africanisme et l'identification d'un certain nombre de difficultés que rencontrent les recherches portant sur des terrains africains ne s'inscrivent pas dans une approche afropessimiste mais dans une démarche positive de réajustement de nos dispositifs à des contextes nouveaux tant en termes de marchés de l'emploi, que de redistribution des sources de financement de la recherche et de redéploiement des lieux de définition des politiques de développement et de formation. Un travail de réflexion organisationnelle sur l'africanisme n'a de sens qu'à deux conditions :

- qu'il permette de s'interroger, au-delà de la pertinence du terme 'africanisme', sur la congruence de nos représentations, pratiques et usages professionnels avec les dispositifs actuels de recherche et de formation et les changements organisationnels et épistémologiques en cours notamment en Europe. Il s'agit ainsi notamment de prendre en compte la relocalisation des lieux de référence en matière de recherche sur l'Afrique en Europe avec la constitution de grosses structures " développement " associant consultance et recherche dans un contexte de privatisation croissante des formations universitaires et de marchandisation du savoir. IDS, ODI, ECDPM, NAI, ASC, SOAS ... constituent quelques uns de ces pôles qui fonctionnent « au marché » ou comme *think tanks* des politiques nationales ou européennes et suivent des trajectoires de réforme *next steps* utiles dans des démarches de *benchmarking* et de recherche des " *best practices* ". Autant de structures avec lesquelles les dispositifs français ont perdu ou sont en voie de perdre toute compétitivité.
- Qu'il permette de proposer et d'entreprendre des réformes concrètes autour d'objectifs de politique scientifique clairs et cohérent sur au moins le moyen terme.

1°) **Audit et Evaluation** : Pour traiter la question de la place des études portant sur des terrains africains dans le dispositif SHS, un audit organisationnel et matériel est indispensable (celui ci pourrait être mené par le CN ou un groupe mandaté par outsourcing). C'est l'occasion de revenir sur nos pratiques et sur nos représentations de manière critique. Il est ainsi indispensable de s'interroger, discipline par discipline, pour essayer de comprendre comment la marginalisation a pu se produire (dans certains cas) alors même que les instances de recrutement sont gérées... par les chercheurs et les enseignants.... Le bilan dressé par exemple par les juristes spécialistes de droit africain en Grande-Bretagne pourrait être une bonne orientation de réflexion ⁽⁸⁾. Ce bilan oblige à se poser la question de l'incapacité (ou de

⁸ J.A.Harrington, A.Manji, The Emergence of African Law as an Academic Discipline in Britain, *African Affairs*, Vol.102, n°406, 2003, 109-134.

la capacité marginale) des travaux africanistes à contribuer aux débats théoriques de leurs disciplines de rattachement et à s'imposer comme référents dans des disciplines ancrées au nord. De même le débat lancé à l'APSA entre supporters de l'ouverture thématique et des terrains (perestroïka) et tenants d'une discipline ancrée sur ses thèmes canoniques et donc ses terrains OCDE est très enrichissant. Cet audit et cette évaluation qui peuvent être des procédures légères sont la base de toute tentative d'interprétation de nos pratiques scientifiques et de diagnostic fiable échappant à l'approximation et à la globalisation.

2°) Le regroupement des moyens et la réalisation d'une carte « universitaire ». Les différentes contributions font état de rapprochement ou de regroupement d'équipes. La mise en synergie des équipes est une réponse possible à la faiblesse actuelle ou à venir des moyens financiers et humains travaillant sur l'Afrique et exprime la nécessité de développer de nouvelles modalités de gestion (NPM) renforçant nos capacités de recherche et de formation. Plusieurs questions se posent :

- Sous quelles formes statutaires assurer ces regroupements ? L'idée de fédération semble prisée mais quelle est sa pertinence ? S'agit-il d'un faux-nez, d'un faux-semblant ? Pourquoi ne pas fusionner directement si des liens sont effectivement possibles compte tenu de la perte de compétitivité de nos structures ?
- Quels modèles privilégier (si tant est qu'il faille en privilégier) ? Faut-il regrouper par discipline au risque de faire disparaître les travaux sur les terrains africains dans la masse des travaux dominants voir de les rendre non compétitifs à terme ? ou bien regrouper dans un centre d'aire (africaniste) au risque de ne pas parvenir à bien gérer les spécialités disciplinaires ? L'option reste ouverte sachant que la combinaison des hypothèses paraît la plus réaliste et la plus protectrice des diversités. On doit pouvoir répondre à l'objection pour la première option dès lors que l'insertion dans la discipline se fait à partir d'une équipe forte qui pourra donc imposer son poids. De même on pourra répondre à l'objection de la deuxième option en passant par des masters à tronc commun ouvrant sur les spécialisations disciplinaires ou inversement sur des masters disciplinaires ouvrant sur des spécialisations géographiques et une inscription des chercheurs et enseignants dans leurs écoles doctorales respectives.

Il ne saurait y avoir de pire solution que celle consistant à gérer cette question par l'attentisme. Le délitement des dispositifs et des ressources humaines provient précisément d'une absence de gestion active de cette question qui conduit non seulement à la perte de compétitivité des recherches françaises, mais aussi à une centralisation de fait et imparfaite donc favorisant le saupoudrage (c'est à dire la pire) des recherches à Paris, à la multiplication des dépenses et leur non rationalisation, à l'absence de capitalisation entre les projets réalisés (lorsque les mêmes projets toujours repris par différentes équipes sous différents noms ne se succèdent pas et bénéficient pourtant de financements publics...). Il est temps de rompre avec ce modèle classique de la décision par la non décision qu'est la « gestion par défaut », non pas pour des raisons idéologiques mais « tout simplement » pour éviter le décrochage de nos recherches de ce qui se fait au niveau international.

3°) La consolidation du regroupement équipes de recherche / enseignement / université : Ici le mouvement semble être en marche et devrait être consacré comme une priorité politique. Une gestion concertée des postes par le CNRS et l'Université permettant d'identifier en commun des priorités et de rendre convergents les moyens, n'est elle pas un moyen de réponse fort à la fois à la dispersion des moyens (saupoudrage) et à la constitution progressive de cartes scientifiques dessinées par les décisions des institutions ? C'est en tous cas une manière de laisser les universités prendre leurs responsabilités et définir ce qui

constitue effectivement et concrètement leurs priorités scientifiques. Cette mesure de concertation aurait ainsi trois avantages : la mise en commun des objectifs permettrait par exemple de doubler le nombre de poste créés (1 CNRS + 1 université) et de relancer très rapidement la dynamique de recherche ; elle permettrait de s'assurer d'une gestion réduisant les saupoudrages et les redondances budgétaires ; elle permettrait de voir quelles sont les priorités recherche et formation des différentes universités, contribuant ainsi à la production d'une carte universitaire.

-

4°) **La production d'offres de formation innovantes** : Ces formations permettraient de répondre à la fois à l'inter-disciplinarité et à l'insertion disciplinaire, aux conditions du marché du travail académique et non académique, aux attentes des étudiants et à la consolidation des dispositifs de formation. La formation sur l'Afrique n'est pas une évidence en soi, si on la positionne par rapport à l'organisation disciplinaire actuelle. Il convient de construire des offres permettant de répondre à la demande existante du côté des étudiants, aux offres de travail disponibles pour les étudiants formés et au besoin de disposer de spécialistes reconnus sur ces terrains particuliers. Ces objectifs ne sont pas du tout incompatibles. Ils supposent de les gérer en faisant varier la configuration des offres, et en acceptant trois idées préliminaires compactées autour de la centralité du caractère professionnalisant de toutes les formations : que tous les étudiants de niveau Master ne sont pas voués à la recherche et à l'enseignement ; que les carrières sont appelées dans le futur proche à devenir plus complexes permettant d'alterner périodes universitaires et de recherche et période « professionnelles » ; que la formation continue devient un élément pour compléter les formations. Ces préliminaires posés, la production d'offres de formation innovantes passe par deux orientations :

- Le développement dans le cadre de la réforme de la masterisation, de masters à "trons communs" permettant de positionner les études sur les terrains africains dans les dispositifs disciplinaires d'ensemble. Cela suppose bien sûr que le tronc commun ne soit pas de fait constitué exclusivement de cours fondés sur les seules problématiques et travaux réalisés et validés sur la zone « OCDE ». Cela permet de former aussi bien des spécialistes de disciplines sur des terrains africains que des africanistes en jouant sur les quantités en fonction des débouchés ;
- La diversification des filières de formation (master recherche, master professionnel, DU, formation continue...)
- La capacité à produire des formations adaptées aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés de l'enseignement pour associer véritablement les sites africains à la production et la diffusion de savoirs. Faut-il adapter les offres de formation au marché du travail et à ses évolutions ?

5°) **La modification des conditions de recrutement** : Cette modification passe par un principe fondateur : développer une véritable gestion des ressources humaines tant au niveau des laboratoires que des institutions disposant des postes.

A partir de cette gestion effective on peut alors proposer des réformes ponctuelles :

- Modifier les conditions d'âge au recrutement en CR2 ou inverser la proportion CR1/CR2 ou lier le recrutement à un délai après la soutenance de la thèse avec un risque : peut-on recruter à plus de 30 ans des gens qui n'auront jamais été sur le marché du travail avec le risque de maintenir hors marché pendant plusieurs années des candidats finalement non recrutables ?
- Un fléchage systématique des postes tant au niveau des universités que des instances nationales de recrutement de chercheurs ne serait-il pas un moyen d'afficher une

politique scientifique plutôt que de s'en remettre à la sagesse d'un jury qui n'intervient au mieux que pour 4 ans et qui fera naturellement prévaloir les thématiques et les terrains de "plein cœur" de la discipline en plus de ses dynamiques internes propres. Il ne s'agit bien entendu pas de parquer les jeunes apprentis dans une "réserve africaniste" - ce qui serait la pire des choses et l'antithèse exacte des positions de ce rapport - mais de procéder par effets d'appels (postes fléchés), planifiés dans le temps en lien avec la GRH mentionnée plus haut, sachant que le niveau d'exigence disciplinaire pour le recrutement d'un spécialiste travaillant sur des terrains africains serait le même que pour le concours général et que l'absence de bons candidats ferait retomber les postes dans le pot commun. Le développement des CDD jeunes chercheurs apparaît dans ce contexte comme la pire des « bonnes » solutions pour des « africanistes » : elle confirme la précarisation des emplois de la recherche et ne peut qu'inciter les meilleurs étudiants à aller chercher d'autres débouchés (ailleurs ou dans d'autres activités) ; elle interdit par ailleurs de penser en terme de planification de la recherche supposant sur des terrains de plus en plus difficiles une échéance de moyen/long terme (5/7 ans). Elle réduit l'attractivité des postes offerts en France pour les jeunes chercheurs européens et africains au moment où inversement ce sont la souplesse et l'articulation des postes sur des contrats et des moyens qui attirent les jeunes français à l'étranger.

- Ne vaudrait-il mieux pas, tant qu'à aborder la question de la contractualisation des emplois, passer d'une logique de postes attribués à une personne à celle de postes attribués à des laboratoires (sous forme de chaires soumises à évaluation systématique) permettant de mener de vraies politiques de mobilité conciliables avec des politiques structurantes par site et par dispositif thématique ? L'enjeu est sans doute fondamental pour les recherches menées sur des terrains africains (et plus largement exotique) à deux titres : il permet de mener une politique de sites de long terme et non plus soumis aux aléas des choix de vie des chercheurs ; il permet de poser les bases d'une réflexion sur la carte des formations et de la recherche en France à moins de laisser une concentration encore plus massive sur un site « Paris » qui offre des opportunités considérables de multiplication des opportunités médiatiques et financières pour des « africanistes » se poursuivre.

6°) La remise à plat des conditions de coopération avec les universitaires africains : Le délitement des dispositifs de recherche en Afrique impose de repenser les conditions de coopération pour pouvoir continuer à bénéficier de relais sur place [d'autant plus que les terrains sont de plus en plus durs à effectuer, à la fois parce que beaucoup de pays d'Afrique sont plus durs à vivre, et parce qu'il y a moins d'argent pour le faire]. Le processus d'UMRisation des établissements français à l'étranger du MAE peut être une solution. Ce processus semble arrêté pour l'Afrique subsaharienne. Est-il d'ailleurs la bonne solution compte tenu de la présence des centres du MAE uniquement dans les pays anglophones (Ibadan, Nairobi, Johannesburg, Addis-Abeba), ce qui ne pourrait que laisser une impression curieuse de désengagement du reste de l'ASS et notamment de l'Afrique francophone. Si le processus devait être mené de manière continentale la participation de l'IRD à l'exercice devient indispensable (avec ses centres en Afrique francophone) ce qui repose alors aussi la question de la place des SHS à l'IRD. Il faudrait alors repenser la distribution géographique ou la compétence de ces instituts. Faire une UMRisation des IFRA et IFAS dans la situation actuelle est actuellement non justifiable scientifiquement. Avec l'IFAS, est-ce la bonne solution alors que les dispositifs de recherche et de formation puissants existent en RSA ? Ne vaut-il pas mieux dans cette situation particulière établir des programmes en partenariat et des accueils systématiques et réciproques de chercheurs et enseignants des deux parties ? Ne

vaut-il pas mieux dans cette configuration placer des universitaires français dotés de moyens de recherche dans des universités et instituts partenaires et laisser au représentant du CNRS/MAE le soin de gérer le relationnel ? Inversement n'est-il pas temps de contribuer à la mise au point de centres locaux de recherche sur le modèle du Lasdel au Niger ou de Point sud au Mali dans les autres pays africains ou groupements régionaux, en mettant en synergie les ressources disponibles tant dans les universités que dans les établissements de gestion de la recherche en France ? Bref ne faudrait il pas différencier les modalités d'action selon le niveau de structuration et d'institutionnalisation des activités de recherche et de formation en Afrique : dans les pays à forte institutionnalisation (RSA) l'institut serait avant tout une agence d'orientation et de moyens dont les programmes et les chercheurs seraient insérés dans les dispositifs locaux de recherche et de formation ; dans les pays à faible institutionnalisation, les instituts seraient les UMR associées aux universités locales leur servant de base arrière logistique (infrastructures documentaires, référents de formation...).

L'identification de grands programmes de recherches sur appel d'offres permettant la structuration sur du moyen terme (autour de 5 ans) des équipes de recherches du nord et d'Afrique, sous un principe d'évaluation constant tant scientifique que financier semble aujourd'hui le plus à même de contribuer au renforcement des capacités de recherche et de coopération en France et en Afrique. Encore faut-il que les offres de recherche soient concurrentiels, rationalisés pour éviter les « effets de guichets » et les redondances, financièrement lourds et articulés sur des formes de financement nationaux et étrangers et internationaux, publics et privés.

Dominique Darbon (d.darbon@scinecespobordeaux.fr)
Université Montesquieu-Bordeaux 4
Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN)
Institut d'études politiques de Bordeaux
Pessac, Décembre 2003